



Objet: DEMANDE DE FOURNITURE DE DOCUMENTS IMPORTANTS

Monsieur ABDULRAHMAN, nous avons récemment constaté que certains documents essentiels vous concernant n'ont pas été fournis à notre équipe éducative. Ces documents sont nécessaires pour évaluer votre situation personnelle et ainsi mieux répondre à vos besoins spécifiques.

Nous vous prions donc de bien vouloir fournir les documents suivants au plus tard le vendredi 09 juin 2023, afin de maintenir votre prise en charge continue :

Certificat médical: Veuillez fournir un certificat médical récent, émis par votre médecin traitant. Ce document est indispensable pour comprendre votre état de santé actuel et vos besoins médicaux spécifiques.

Déclaration d'impôt : Nous avons besoin d'une copie (lisible) de votre déclaration d'impôt pour l'année en cours. Ce document est requis pour évaluer votre situation financière et déterminer les modalités de participation aux frais d'hébergement, conformément à la réglementation en vigueur de notre structure.

Justificatif de formation : Si vous suivez une formation ou si vous êtes en cours d'apprentissage, nous vous prions de fournir un justificatif officiel de votre établissement de formation. Cela nous permettra de mieux soutenir votre parcours de formation et d'adapter notre accompagnement en conséquence.

Justificatif de ressources : Nous vous demandons également de nous fournir des documents attestant de vos ressources financières actuelles. Cela peut inclure des bulletins de salaire, des justificatifs de prestations sociales (CAF), attestation de situation de pôle emploi ou tout autre document pertinent pour l'édition de vos appels aux participations financières.

Ces informations sont nécessaires pour évaluer votre éligibilité à une éventuelle réorientation vers les logements plus permanents et pérennes et pour mieux vous accompagner dans vos besoins d'accès à un logement.

Nous vous rappelons que la fourniture de ces documents est obligatoire et fait partie des conditions d'hébergement au sein de notre centre d'hébergement de réinsertion sociale.

En revanche, la non-fourniture de ces documents dans les délais impartis peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à une fin de prise en charge.

TRAORE Moulaye B

LAVIGNASSE Pascaline

Intervenant d'action sociale

Coordinatrice de service